



cgc+cma.fr



### **Motion des membres de la CPL de la CMA .....**

- Considérant que le point d'indice est un élément central et prioritaire en matière salariale dans nos établissements,
- Considérant qu'aucune négociation salariale n'a eu lieu depuis novembre 2010 dans le réseau des CMA,
- Considérant que la valeur du point d'indice est bloquée depuis cinq ans,
- Considérant que ce blocage a eu pour effet une lourde perte du pouvoir d'achat pour l'ensemble des agents des CMA qui ne saurait être compensée par le positionnement dans la grille indiciaire parue en 2009,

Les membres de la CPL demandent l'ouverture dans les plus brefs délais, de négociations :

- sur la revalorisation du point d'indice,
- sur la refonte des grilles indiciaires (bas salaires, automaticité de passage à la classe supérieure lorsque l'agent a atteint le dernier échelon,...)
- sur des mesures de rattrapages des salaires.

Les membres de la CPL demandent que cette motion soit intégrée dans le procès-verbal de la réunion de la CPL et qu'elle soit transmise à l'APCMA.